



**Dorthe Sébastien, Michellod Savio**

Des marquages routiers visibles et permettant la réduction de l'éclairage public

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 17.07.23

Transmission au CE : 19.07.23

**Dépôt**

La question de l'amélioration de la visibilité pour les usagers de la route circulant de nuit se pose partout dans le monde. Parallèlement à cela, la réduction de l'éclairage public, tout ou partie de la nuit, est une nécessité. Non seulement pour économiser l'énergie, mais aussi pour réduire l'impact des illuminations nocturnes sur la faune. La France et l'Australie, entre autres, ont testé un système innovant permettant de concilier ces deux besoins, a priori contradictoires : transformer la signalisation routière (marquages sur la route) en bandes phosphorescentes pour qu'elle brille dans la nuit.

Le procédé repose sur la technique de la photoluminescence, qui est déjà très répandue pour les autocollants et jouets pour enfants. De cette manière, les lignes blanches absorbent l'énergie solaire émise durant la journée pour la retransmettre la nuit. Une fois qu'il commence à faire sombre, les conducteurs peuvent distinctement délimiter les voies et la signalisation sans problème grâce à leur phosphorescence. Il semblerait pertinent que le canton de Fribourg puisse tester cette mesure innovante, qui serait en accord avec sa volonté de réduire l'éclairage public nocturne, tout en offrant des conditions de sécurité suffisante aux usagers de la route.

A ce sujet, nous posons donc les questions suivantes :

1. Le canton de Fribourg a-t-il envisagé d'utiliser un tel procédé, pour une phase test, afin de connaître la résistance d'une telle mesure aux conditions locales ?
2. Si une telle mesure devait s'avérer pertinente, la législation cantonale autorise-t-elle sa mise en œuvre et, le cas échéant, de quelle façon ?

—